



CONSEIL DES COMMISSAIRES

Salle Laure-Gaudreault, 5^e étage, centre administratif

Séance extraordinaire du 27 février 2019 (19 heures)

– 9^e séance –

PRÉSENTS :

Mmes	Catherine Harel Bourdon, présidente Marie-José Mastro Monaco, vice-présidente et commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11) Chantal Jorg, commissaire, Cartierville–Ahuntsic-Ouest (01)
MM.	Mohamed Maazami, commissaire, Ahuntsic-Est– Saint-Michel (02) Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault – Parc-Extension (03) Jean-François Gosselin, commissaire, Petite-Patrie– Rosemont-Ouest (04)
Mme	Diane Beaudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
M.	Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)
Mmes	Stéphanie Bellenger-Heng, commissaire, Ville-Marie (09) Violaine Cousineau, commissaire, Sud-Ouest (10)
M.	Khokon Maniruzzaman, commissaire, Côte-des-Neiges (12)
Mmes	Imane Allam, commissaire représentant le comité de parents (primaire) Mélisandre Shanks, commissaire représentant le comité de parents Linda Cazale, commissaire représentant le comité de parents (secondaire)

ABSENTS :

MM.	Jean-Denis Dufort, commissaire, Rosemont (05) Léo Lavoie, commissaire, Mercier (06)
Mmes	Julie Desharnais, commissaire cooptée Anne St-Pierre, commissaire cooptée

**Sont aussi
présents :**

M.	Robert Gendron, directeur général
M ^e	Geneviève Laurin, secrétaire générale
Mme	Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
M.	Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
Mme	Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement

Sont invités : Mme Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unités, unité 5
MM. René Morales, directeur du Service du secrétariat général
Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
Mmes Karine Fournier, analyste, Secrétariat général
Lynda Emond, technicienne au Service des technologies de l'information

La commissaire Imane Allam quitte et revient pendant les échanges du point CC-I-95.

Une pause a lieu de 21 h 25 à 21 h 40.

Mot de la présidente

La présidente de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), Mme Catherine Harel Bourdon, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance extraordinaire du Conseil des commissaires.

1. Adoption de l'ordre du jour

Les points suivants sont à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Nouvelles institutionnelles :
 - a) Présentation du projet Planifions notre école
- 3- Période réservée au public
- 4- Avis de proposition des commissaires
- 5- A-10-160 Service de l'organisation scolaire – participation de la CSDM aux activités citoyennes dans le cadre de la consultation sur le secteur de planification du programme particulier d'urbanisme (PPU) des Faubourgs
- 6- A-31-3675 Service des ressources financières – identification de sites potentiels d'implantation d'une nouvelle école primaire dans le secteur Griffintown (Arrondissement Sud-Ouest) à Montréal – avis d'appel d'intérêt 27-585S

- 7- A-33-1321-B Service des ressources matérielles – conclusion et signature de trois (3) amendements pour la prolongation des baux pour la location des bâtiments situés au 7378, rue Lajeunesse, au 1905, rue Cadillac et au 4121, 42^e Rue, en faveur de la Ville de Montréal
- 8- A-33-1322 Service des ressources matérielles – école De la Petite-Bourgogne – demande d’autorisation dans le cadre du projet d’embellissement de la cour à l’été 2019
- 9- A-33-1326 Service des ressources matérielles – conclusion d’une entente avec la Ville de Montréal relativement au réaménagement de la ruelle verte adjacente au terrain de l’école Lambert-Closse
- 10- A-33-1329 Service des ressources matérielles – projet de construction d’une nouvelle école Irénée-Lussier – demande de budget complémentaire au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES)
- 11- A-34-3164 Service du secrétariat général – calendrier des séances du Conseil des commissaires et du comité exécutif – année scolaire 2019-2020
- 12- A-34-3210 Service du secrétariat général – révision de la composition des comités légaux et comités de travail – année 2018-2019
- 13- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1 :
- a) DG-02-471 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination à un poste de direction au Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP) – année 2018-2019
- b) DG-02-472 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l’école Saint-Mathieu – année 2018-2019
- c) DG-02-473 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l’école Saint-Arsène – année 2018-2019
- d) A-33-1320 Service des ressources matérielles – autorisation de dépense pour l’Opération prévention Monoxyde de carbone (phase 1)

14- Information :

- a) A-33-1325 Service des ressources matérielles – opération prévention monoxyde de carbone (phase 1) – rapport d’avancement

15- Propositions des commissaires :

- a) CC-M-304 Proposition de la présidente Catherine Harel Bourdon et des commissaires Diane Beaudet, Stéphanie Bellenger-Heng, Kenneth George, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Mohamed Maazami, Khokon Maniruzzaman et Marie-José Mastromonaco portant sur les indices de défavorisation
- b) CC-I-95 Proposition d’urgence des commissaires Violaine Cousineau et Jean-François Gosselin visant à soutenir la mobilisation autour de l’urgence d’agir pour contrer les changements climatiques
- c) CC-P-31 Proposition d’urgence de la commissaire Imane Allam portant sur l’importance de former des comités de parents utilisateurs du service de garde dans les écoles primaires de la CSDM
- d) CC-M-305 Proposition d’urgence des commissaires Stéphanie Bellenger-Heng, Mohamed Maazami et Khokon Maniruzzaman portant sur les 18 139 dossiers d’immigration suspendus par le gouvernement du Québec
- e) CC-I-96 Proposition des commissaires Violaine Cousineau et Jean-François Gosselin visant à assurer le déneigement et le déglacage des cours d’école
- f) CC-P-32 Proposition de la commissaire Imane Allam portant sur les surplus des services de garde de la CSDM
- g) CC-M-306 Proposition des commissaires Stéphanie Bellenger-Heng, Chantal Jorg et Léo Lavoie sur la place des élèves à besoins particuliers dans les projets éducatifs et sur la représentativité des parents d’élèves HDAA dans les conseils d’établissement
- h) CC-M-307 Proposition de la présidente Catherine Harel Bourdon et des commissaires Diane Beaudet, Stéphanie Bellenger-Heng, Kenneth George, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Mohamed Maazami, Khokon Maniruzzaman et Marie-José Mastromonaco pour la reconnaissance et le développement des comités de quartier

- i) CC-M-308 Proposition des commissaires Marie-José Mastromonaco, Stéphanie Bellenger-Heng et Ben Valkenburg portant sur l'offre alimentaire dans les écoles et le guide alimentaire canadien et les saines habitudes de vie

16- Période réservée aux commissaires

17- Période réservée à la Direction générale

2.

Nouvelles institutionnelles

- a) Présentation du projet Planifions notre école

Mme Joëlle Simard et M. Arnaud Thouin-Albert, analystes au Service de l'organisation scolaire, présentent la démarche du projet Planifions notre école dont une courte vidéo explicative a été diffusée lors de la séance du Conseil des commissaires du 20 février dernier.

Pour ce projet, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) s'est inspirée des meilleures pratiques de planification scolaire et vise la participation des citoyens afin de leur donner une place dans l'élaboration des projets de nouvelles écoles de quartier qui tiendront compte des besoins des élèves et du partage d'espace avec la communauté.

La mise en œuvre du projet pilote s'inscrit dans la planification du Plan triennal de répartition des ressources (PTRDI) et du Plan québécois des infrastructures (PQI) et s'intègre en amont de ces deux éléments.

Le comité qui sera formé pour travailler sur le projet-pilote sera composé de représentants de la communauté locale, dont des élus scolaires et municipaux, des membres des conseils d'établissement, des représentants de groupes communautaires locaux, un résident du secteur du projet ainsi que des parents d'élèves qui fréquenteront la future école. Des directions d'école primaire, secondaire et de centre d'éducation aux adultes seront aussi appelées à joindre le comité ainsi que la direction d'unité. De plus, des enseignants et des professionnels du milieu de l'éducation, des représentants du CIUSS et de la petite enfance, des représentants de la ville-centre et des représentants de l'arrondissement seront également mis à contribution.

Les gens de la communauté seront appelés via un appel à candidatures et une séance d'information est prévue à cet effet le 14 mars prochain à 19 heures à l'école Saint-François-d'Assise.

Des questions sont soulevées par des commissaires et plusieurs applaudissent ce projet dynamique.

La présidente remercie les deux analystes pour la présentation du projet et mentionne qu'un suivi est déjà prévu lors de la séance du 22 mai prochain.

3. Période réservée au public

- Il n'y a aucune question ni commentaire à ce point

4. Avis de proposition des commissaires

- Le commissaire Kenneth George déposera une proposition portant sur le calendrier scolaire et les services de garde.
- La commissaire Imane Allam déposera deux propositions :
 - ❖ Une portant sur les agressions sexuelles dans les écoles primaires et secondaires de la CSDM,
 - ❖ Une autre sur la douance,
- La commissaire Linda Cazale, représentant le comité de parents déposera une proposition portant sur la démocratie scolaire.
- Le commissaire Jean-François Gosselin déposera une proposition sur l'encadrement des sorties culturelles.
- La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng déposera une proposition portant sur l'investissement dans le maintien et l'entretien des infrastructures montréalaises.

5. Service de l'organisation scolaire – participation de la CSDM aux activités citoyennes dans le cadre de la consultation sur le secteur de planification du programme particulier d'urbanisme (PPU) des Faubourgs

Document déposé : Rapport A-10-160 en date du 19 février 2019
de Mme Joëlle Simard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'avec les divers projets de densification et de redéveloppement du territoire, le secteur des Faubourgs pourrait accueillir 10 000 nouvelles unités d'habitations sur un horizon de projets de 10 ans;

CONSIDÉRANT l'intérêt, la transparence et l'implication de l'arrondissement Ville-Marie pour collaborer avec la Commission scolaire de Montréal dans l'élaboration d'une vision de développement des infrastructures scolaires de la planification entourant le projet du secteur des Faubourgs dans le cadre de sa réflexion pour l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU);

CONSIDÉRANT le mandat donné à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) par la Ville de Montréal pour mener diverses consultations auprès des citoyens et que l'OCPM invite les divers intervenants de la planification – dont la CSDM – pour répondre aux questions soulevées par des citoyens lors des consultations sur le secteur des Faubourgs;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle démarche de planification ouvre des avenues intéressantes pour consulter, en amont de la rédaction du PPU des Faubourgs, différents intervenants liés à la planification et des montréalais;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une préconsultation, permettant de présenter le rapport de mise en situation et les secteurs des Faubourgs, de valider les enjeux du territoire auprès de la population et de présenter une vision d'aménagement préliminaire;

CONSIDÉRANT que la séance d'information était le 19 février 2019 et que des ateliers de consultations sont prévus les 16 et 23 mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'une seconde phase de consultation aura lieu à l'automne 2019 et que le dépôt du PPU pour adoption par le conseil municipal aura lieu à l'hiver 2020, soit dans un an;

Il est PROPOSÉ :

1° de MANDATER le Service de l'organisation scolaire pour supporter la Ville et l'Office de consultation de Montréal dans ses ateliers de consultations sur le secteur des Faubourgs.

La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng propose en amendement, l'ajout d'un considérant qui se lit comme suit :

« CONSIDÉRANT la volonté des élus scolaires et municipaux à voir intégrés des services collectifs et de proximité (notamment des écoles, des services de la petite enfance et des centres de loisir et communautaires, d'espaces verts, etc.) dans toute planification de projet de développement résidentiel d'envergure, et ce, dans une optique de milieux de vie complets et inclusifs; un des axes de la Stratégie centre-ville dans lequel s'inscrit le PPU Les Faubourgs; »

Elle propose également de modifier le premier élément de proposition afin qu'il se lise comme suit :

« de MANDATER le Service de l'organisation scolaire à participer et à appuyer la Ville et l'Office de consultation de Montréal lors des ateliers de consultation sur le secteur des Faubourgs; »

De plus, elle propose d'ajouter un deuxième élément de proposition, soit le suivant :

« de DONNER à la présidence le mandat de poursuivre sa collaboration avec la Ville de Montréal en lien avec le PPU Les Faubourgs et de réitérer le besoin d'écoles dans ce secteur auprès du Ministre de l'Éducation dans une perspective de milieux de vie complets et inclusifs. »

Les propositions de modifications sont adoptées à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT qu'avec les divers projets de densification et de redéveloppement du territoire, le secteur des Faubourgs pourrait accueillir 10 000 nouvelles unités d'habitations sur un horizon de projets de 10 ans;

CONSIDÉRANT l'intérêt, la transparence et l'implication de l'arrondissement Ville-Marie pour collaborer avec la Commission scolaire de Montréal dans l'élaboration d'une vision de développement des infrastructures scolaires de la planification entourant le projet du secteur des Faubourgs dans le cadre de sa réflexion pour l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU);

CONSIDÉRANT le mandat donné à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) par la Ville de Montréal pour mener diverses consultations auprès des citoyens et que l'OCPM invite les divers intervenants de la planification – dont la CSDM – pour répondre aux questions soulevées par des citoyens lors des consultations sur le secteur des Faubourgs;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle démarche de planification ouvre des avenues intéressantes pour consulter, en amont de la rédaction du PPU des Faubourgs, différents intervenants liés à la planification et des montréalais;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une préconsultation, permettant de présenter le rapport de mise en situation et les secteurs des Faubourgs, de valider les enjeux du territoire auprès de la population et de présenter une vision d'aménagement préliminaire;

CONSIDÉRANT que la séance d'information était le 19 février 2019 et que des ateliers de consultations sont prévus les 16 et 23 mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'une seconde phase de consultation aura lieu à l'automne 2019 et que le dépôt du PPU pour adoption par le conseil municipal aura lieu à l'hiver 2020, soit dans un an;

CONSIDÉRANT la volonté des élus scolaires et municipaux à voir intégrés des services collectifs et de proximité (notamment des écoles, des services de la petite enfance et des centres de loisir et communautaires, d'espaces verts, etc.) dans toute planification de projet de développement résidentiel d'envergure, et ce, dans une optique de milieux de vie complets et inclusifs; un des axes de la Stratégie centre-ville dans lequel s'inscrit le PPU Les Faubourgs;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER le Service de l'organisation scolaire à participer et à appuyer la Ville et l'Office de consultation de Montréal lors des ateliers de consultation sur le secteur des Faubourgs;
- 2° de DONNER à la présidence le mandat de poursuivre sa collaboration avec la Ville de Montréal en lien avec le PPU Les Faubourgs et de réitérer le besoin d'écoles dans ce secteur auprès du Ministre de l'Éducation dans une perspective de milieux de vie complets et inclusifs.

6. Service des ressources financières – identification de sites potentiels d'implantation d'une nouvelle école primaire dans le secteur Griffintown (Arrondissement Sud-Ouest) à Montréal – avis d'appel d'intérêt 27-585S

Document déposé : Rapport A-31-3675 en date du 12 février 2019
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le projet d'ajout d'espace pour desservir le secteur Griffintown du quartier scolaire 14A Saint-Henri, Petite-Bourgogne;

CONSIDÉRANT la résolution 10 de la séance du Conseil des commissaires du 29 août 2018 mandatant le Bureau des approvisionnements afin de lancer un avis d'appel d'intérêt pour identifier des sites potentiels d'implantation d'une nouvelle école primaire dans le Secteur Griffintown;

CONSIDÉRANT qu'un avis d'appel d'intérêt portant le # 27-585S a été publié dans les journaux et lancé sur le SEAO le 31 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que deux propositions ont été reçues dans le cadre de cet avis d'appel d'intérêt;

CONSIDÉRANT que, selon la grille d'évaluation servant à l'analyse des propositions de sites d'implantation d'écoles, les deux propositions répondent aux exigences;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de POURSUIVRE le processus d'évaluation qualitative, de tenure et de coûts des deux propositions conformément à la grille d'évaluation.

7. Service du secrétariat général – conclusion et signature de trois (3) amendements pour la prolongation des baux pour la location des bâtiments situés au 7378, rue Lajeunesse, au 1905, rue Cadillac et au 4121, 42^e Rue, en faveur de la Ville de Montréal

Document déposé : Rapport A-33-1321-B en date du 14 février 2019
de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le 19 décembre 2018, le Conseil des commissaires adoptait le rapport A-33-1304 qui prévoyait la modification du terme des baux dans certains immeubles excédentaires, tel que présenté à la résolution 12 en annexe 1;

CONSIDÉRANT que le bâtiment 278 sera repris pour des fins scolaires et que des travaux sont envisagés dès janvier 2020 et que le locataire, la Ville de Montréal en a été informé officiellement;

CONSIDÉRANT que le bâtiment 381 fait partie des immeubles recommandés pour une aliénation par le PTRDI 2019-2022 et que la Ville de Montréal a exprimé son intérêt à l'acquérir;

CONSIDÉRANT que le bâtiment 418 fait partie des immeubles recommandés pour une aliénation par le PTRDI 2019-2022 et que la Ville de Montréal a exprimé son intérêt à l'acquérir;

CONSIDÉRANT que les baux pour les trois (3) bâtiments sont arrivés à échéance;

CONSIDÉRANT que le *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* (R2011-1) prévoit à l'article 153 que le Conseil des commissaires est l'instance désignée pour conclure un bail d'une année ou plus avec un tiers;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'AUTORISER la conclusion de trois (3) amendements pour la prolongation des baux pour la location, en faveur de la Ville de Montréal, des bâtiments 278 au 7378, rue Lajeunesse, 381 au 1905, rue Cadillac et 418 au 4121, 42^e Rue;
- 2^o d'AUTORISER les signataires désignés de la CSDM à signer trois (3) amendements pour la prolongation des baux pour la location, en faveur de la Ville de Montréal, des bâtiments 278 au 7378, rue Lajeunesse, 381 au 1905, rue Cadillac et 418 au 4121, 42^e Rue.

8. Service des ressources matérielles – école De la Petite-Bourgogne – demande d’autorisation dans le cadre du projet d’embellissement de la cour à l’été 2019

Document déposé : Rapport A-33-1322 en date du 7 février 2019 de Mme Claudia Franco-Giraldo concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l’autorisation de la mise en œuvre du projet d’embellissement de la cour de l’école De la Petite-Bourgogne proposés dans le rapport A-33-1264 (résolution 19 de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 octobre 2018), sous réserve de l’obtention d’une allocation de la mesure 50530 du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le milieu a entamé un processus bien encadré pour amasser des fonds suffisants pour la revitalisation de la cour;

CONSIDÉRANT que le plan directeur fait l’objet d’une mise à jour annuelle, ce qui rend incertaine la date d’inscription du projet majeur de réfection de la cour et la réhabilitation de sols;

CONSIDÉRANT que de nouvelles orientations nous seront fournies par le MEES concernant la priorisation des interventions liées à la réduction du passif environnemental;

CONSIDÉRANT que devant cette incertitude concernant l’année de réalisation de la réhabilitation des sols et de concert avec la position consensuelle du milieu, il est envisageable d’entamer un projet d’embellissement de la cour à l’été 2019;

CONSIDÉRANT que la contribution de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ainsi que celle du milieu sont tributaires de l’acceptation du projet par le MEES;

CONSIDÉRANT que les nombreux projets d’embellissement de cours soumis dans les dernières années ont été acceptés par le MEES;

CONSIDÉRANT que la dépense liée aux travaux en maintien d’actifs dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d’investissement et, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que, en fonction des disponibilités du budget d’investissement, sous réserve de l’approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT que la dépense liée aux travaux d’embellissement dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget fonctionnement de la CSDM et, par conséquent, elle aurait une incidence sur la situation financière de la CSDM;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'AUTORISER, l'ajout du projet de maintien associé au projet d'embellissement au plan directeur 2018-2023;
- 2° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour la réalisation des travaux d'embellissement de la cour de l'école De la Petite-Bourgogne ainsi que certains travaux en maintien, selon le montage financier décrit dans le présent rapport.

La commissaire Mélissandre Shanks propose en amendement, d'ajouter un considérant qui se lit comme suit :

« CONSIDÉRANT l'engagement du conseil d'établissement et de l'organisme de participation des parents (OPP) dans le financement et le développement de ce projet. »

Elle propose également d'ajouter un 3^e élément de proposition qui se lit comme suit :

« 3^e de PRÉVOIR la création d'un comité de suivi, si le conseil d'établissement le désire, qui assurera le lien entre le milieu et le Service des ressources matérielles. »

La proposition de modifications est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT l'autorisation de la mise en œuvre du projet d'embellissement de la cour de l'école De la Petite-Bourgogne proposés dans le rapport A-33-1264 (résolution 19 de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 octobre 2018), sous réserve de l'obtention d'une allocation de la mesure 50530 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le milieu a entamé un processus bien encadré pour amasser des fonds suffisants pour la revitalisation de la cour;

CONSIDÉRANT que le plan directeur fait l'objet d'une mise à jour annuelle, ce qui rend incertaine la date d'inscription du projet majeur de réfection de la cour et la réhabilitation de sols;

CONSIDÉRANT que de nouvelles orientations nous seront fournies par le MEES concernant la priorisation des interventions liées à la réduction du passif environnemental;

CONSIDÉRANT que devant cette incertitude concernant l'année de réalisation de la réhabilitation des sols et de concert avec la position consensuelle du milieu, il est envisageable d'entamer un projet d'embellissement de la cour à l'été 2019;

CONSIDÉRANT que la contribution de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ainsi que celle du milieu sont tributaires de l'acceptation du projet par le MEES;

CONSIDÉRANT que les nombreux projets d'embellissement de cours soumis dans les dernières années ont été acceptés par le MEES;

CONSIDÉRANT que la dépense liée aux travaux en maintien d'actifs dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement, sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT que la dépense liée aux travaux d'embellissement dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget fonctionnement de la CSDM et, par conséquent, elle aurait une incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT l'engagement du conseil d'établissement et de l'organisme de participation des parents (OPP) dans le financement et le développement de ce projet;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER, l'ajout du projet de maintien associé au projet d'embellissement au plan directeur 2018-2023;
- 2° de MANDATER le Service des ressources matérielles pour la réalisation des travaux d'embellissement de la cour de l'école De la Petite-Bourgogne ainsi que certains travaux en maintien, selon le montage financier décrit dans le présent rapport;
- 3° de PRÉVOIR la création d'un comité de suivi, si le conseil d'établissement le désire, qui assurera le lien entre le milieu et le Service des ressources matérielles.

9. Service des ressources matérielles – conclusion d'une entente avec la Ville de Montréal relativement au réaménagement de la ruelle verte adjacente au terrain de l'école Lambert-Closse

Document déposé : Rapport A-33-1326 en date du 21 février 2019
de Mme Hadjer Bitam concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal projette la réalisation du réaménagement de la ruelle adjacente au terrain de l'école Lambert-Closse et dont les travaux sont prévus durant l'été 2019;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) prévoit un projet de réhabilitation des sols et de réaménagement de la cour de l'école Lambert-Closse qui aura lieu à l'été 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles et l'Arrondissement ont jugé opportun de coordonner leurs ressources en vue de réaliser un projet intégré;

CONSIDÉRANT que l'Arrondissement assume la totalité des frais liés aux travaux de la ruelle verte (coûts des travaux et honoraires professionnels);

CONSIDÉRANT que l'Arrondissement paiera à la CSDM des frais de gestion de sept pour cent (7 %) du montant du projet de réaménagement de la ruelle verte;

CONSIDÉRANT que la CSDM paiera l'ensemble des frais liés aux travaux dans son emprise;

CONSIDÉRANT qu'en vue de poursuivre les démarches dans le but de réaliser les travaux durant l'été 2019, l'Arrondissement requiert un accord de principe de la part de la CSDM l'autorisant à poursuivre sa collaboration en vue de réaliser un projet intégré;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 29.5 de la section IV de la Loi sur les cités et villes, il est possible pour une municipalité et une commission scolaire de conclure une entente pour l'exécution de travaux;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer l'entente entre la Ville de Montréal/Arrondissement du Plateau et la CSDM, sous réserve de l'obtention de la résolution de la Ville de Montréal confirmant le remboursement total des frais encourus et ceci avant toute autorisation de procéder avec les travaux;
- 2° de DEMANDER au directeur du Service des ressources matérielles de déposer à nouveau pour approbation par le Conseil des commissaires le projet d'entente si des modifications quant aux engagements des parties y sont apportées.

10. Service des ressources matérielles – projet de construction d'une nouvelle école Irénée-Lussier – demande de budget complémentaire au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Document déposé : Rapport A-33-1329 en date du 25 février 2019
de M. Sylvain Lessard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'école Irénée-Lussier et ses annexes accueillent dans trois bâtiments distincts situés sur le territoire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), environ 250 élèves de 12 à 21 ans présentant une déficience intellectuelle de moyenne à profonde, avec troubles associés pour certains de ces élèves;

CONSIDÉRANT que pour répondre adéquatement aux besoins de la clientèle et du personnel de l'école Irénée-Lussier, la construction d'une seule grande école intégrée est recommandée;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle école permettra d'augmenter la qualité de vie des occupants et la sécurité au travail, d'offrir un environnement stimulant et sécuritaire, en plus de fournir des locaux de dimensions acceptables et adaptées, le tout dans un souci d'efficacité et de bien-être pour tous;

CONSIDÉRANT que le financement du projet de la nouvelle école Irénée-Lussier est insuffisant et qu'un ajout de 1029 m² est nécessaire, afin de répondre aux besoins de l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'examen des coûts de construction de deux écoles comparables réalisées dans d'autres commissions scolaires démontre une différence marquante du budget au mètre carré;

CONSIDÉRANT les études de pistes de réduction de coûts en cours dans le but d'en arriver à une solution plus économique tout en répondant aux instructions techniques de la CSDM;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de MANDATER le Service des ressources matérielles, en collaboration avec les Services à l'élève, à poursuivre les études des pistes de réduction de coûts, tel que recommandées par le SQI et le MEES et faire rapport au Conseil des commissaires pour établir les orientations quant à la suite à donner au projet et préciser l'écart de financement évalué actuellement à 9 M\$;
- 2° de MANDATER la direction générale, en collaboration avec le Service des ressources matérielles, de déposer une demande de financement complémentaire au MEES d'une valeur d'environ 9 M\$ sur le concept actuel dont l'avancement est à 15 %, dans l'attente d'une nouvelle proposition visant une réduction de l'écart de financement.

La commissaire Diane Beudet propose, en amendement, les modifications suivantes, soit de biffer le dernier considérant et le premier élément de proposition.

Elle propose également d'ajouter les éléments de proposition suivants :

- de MANDATER la présidente et la direction générale afin de faire les représentations nécessaires pour obtenir les 9 M\$;

- de CONTINUER d'ASSOCIER le conseil d'établissement aux actions de la CSDM;
- à défaut d'obtenir les 9 M\$ dont la CSDM a besoin pour réaliser le projet, PRENDRE ACTE du fait que le gouvernement nous oblige à réduire l'ampleur du projet et les services aux élèves par des mesures comme l'abandon de la géothermie/aérothermie, de la toiture végétalisée, la diminution de la superficie du mur-rideau extérieur, le retrait de l'espace gradin et de l'atrium, retrait de l'escalier central, diminution des superficies de circulation, diminution de l'espace du gymnase en hauteur et en superficie, déplacement de certaines fonctions en sous-sol actuellement prévues au rez-de-chaussée, diminution de la superficie des blocs sanitaires pour les élèves, retrait de la cafétéria au profit d'un service traiteur, partage du stationnement de l'école Eulalie-Durocher comme aire d'attente des berlines et stationnement commun du personnel, retrait de l'air climatisé, etc.

La présidente, Catherine Harel Bourdon propose, en amendement, d'ajouter un dernier élément de proposition qui se lit ainsi :

« de DÉPOSER cette résolution au comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA). »

La commissaire Violaine Cousineau propose, en sous-amendement, d'ajouter les termes *et au comité de parents*, à la suite de cet énoncé.

Les propositions de modifications sont adoptées à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT que l'école Irénée-Lussier et ses annexes accueillent dans trois bâtiments distincts situés sur le territoire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), environ 250 élèves de 12 à 21 ans présentant une déficience intellectuelle de moyenne à profonde, avec troubles associés pour certains de ces élèves;

CONSIDÉRANT que pour répondre adéquatement aux besoins de la clientèle et du personnel de l'école Irénée-Lussier, la construction d'une seule grande école intégrée est recommandée;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle école permettra d'augmenter la qualité de vie des occupants et la sécurité au travail, d'offrir un environnement stimulant et sécuritaire, en plus de fournir des locaux de dimensions acceptables et adaptées, le tout dans un souci d'efficacité et de bien-être pour tous;

CONSIDÉRANT que le financement du projet de la nouvelle école Irénée-Lussier est insuffisant et qu'un ajout de 1029 m² est nécessaire, afin de répondre aux besoins de l'établissement;

CONSIDÉRANT que l'examen des coûts de construction de deux écoles comparables réalisées dans d'autres commissions scolaires démontre une différence marquante du budget au mètre carré;

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER la direction générale, en collaboration avec le Service des ressources matérielles, de déposer une demande de financement complémentaire au MEES d'une valeur d'environ 9 M\$ sur le concept actuel dont l'avancement est à 15 %, dans l'attente d'une nouvelle proposition visant une réduction de l'écart de financement;
- 2° de MANDATER la présidente et la direction générale afin de faire les représentations nécessaires pour obtenir les 9 M\$;
- 3° de CONTINUER d'ASSOCIER le conseil d'établissement aux actions de la CSDM;
- 4° à défaut d'obtenir les 9 M\$ dont la CSDM a besoin pour réaliser le projet, PRENDRE ACTE du fait que le gouvernement nous oblige à réduire l'ampleur du projet et les services aux élèves par des mesures comme l'abandon de la géothermie/aérothermie, de la toiture végétalisée, la diminution de la superficie du mur-rideau extérieur, le retrait de l'espace gradin et de l'atrium, retrait de l'escalier central, diminution des superficies de circulation, diminution de l'espace du gymnase en hauteur et en superficie, déplacement de certaines fonctions en sous-sol actuellement prévues au rez-de-chaussée, diminution de la superficie des blocs sanitaires pour les élèves, retrait de la cafétéria au profit d'un service traiteur, partage du stationnement de l'école Eulalie-Durocher comme aire d'attente des berlines et stationnement commun du personnel, retrait de l'air climatisé, etc.;
- 5° de DÉPOSER cette résolution au comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDA) et au comité de parents.

11. Service du secrétariat général – calendrier des séances du Conseil des commissaires et du comité exécutif – année scolaire 2019-2020

Document déposé : Rapport A-34-3164 en date du 12 février 2019
de Mme Karine Fournier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui prévoit que le Conseil des commissaires fixe, par règlement, le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires a adopté, par règlement, les règles d'assemblée du Conseil des commissaires (*Règlement R2000-1 concernant les règles d'assemblée du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal*);

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit que les séances du Conseil des commissaires ont lieu les mercredis toutes les quatre semaines à la salle Laure-Gaudreault du centre administratif et que, cependant, au moins trois séances doivent se tenir dans des établissements de la Commission scolaire de Montréal, selon les critères fixés dans le règlement;

CONSIDÉRANT que ce règlement prévoit que le Conseil des commissaires fixe annuellement, par résolution, le calendrier des séances ainsi que le lieu des séances se déroulant dans un établissement scolaire et la date de celles-ci, choisie parmi les dates fixées dans le calendrier;

CONSIDÉRANT les calendriers scolaires en vigueur pour l'année 2019-2020 ainsi que le congé des fêtes de Noël et la semaine de relâche prévues à ces calendriers;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d'ADOPTER le projet de calendrier des séances du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2019-2020 (incluant le lieu des séances se déroulant dans un établissement scolaire) :

Calendrier des séances du Conseil des commissaires Année 2019-2020			
Date de la séance du CC	Endroit proposé	Ordre d'enseignement (FGJ, FGA, FP)	Circonscription
Mercredi 28 août 2019	CA		
Mercredi 25 septembre 2019	Centre Gabrielle-Roy	FGA	Ahuntsic-Est-Saint-Michel
Mercredi 23 octobre 2019	CA		
Mercredi 20 novembre 2019	École Saint-François-d'Assise	FGJ (primaire)	Mercier
Mercredi 18 décembre 2019	CA		
Mercredi 22 janvier 2020	CA		
Mercredi 19 février 2020	CA		
Mercredi 25 mars 2020	École Saint-Henri	FGJ (secondaire)	Sud-Ouest

Date de la séance du CC	Endroit proposé	Ordre d'enseignement (FGJ, FGA, FP)	Circonscription
Mercredi 22 avril 2020	CA		
Mercredi 20 mai 2020	CA		
Mercredi 17 juin 2020	CA		

2° d'ADOPTER le calendrier suivant des séances du comité exécutif pour l'année scolaire 2019-2020 :

Calendrier des séances du comité exécutif Année 2019-2020	
<ul style="list-style-type: none"> - Mardi 2 juillet 2019 <i>(en dérogation au principe d'alternance prévu au Règlement R1998-4)</i> - Mardi 9 juillet 2019 - Mardi 20 août 2019 - Mardi 3 septembre 2019 - Mardi 17 septembre 2019 - Mardi 1^{er} octobre 2019 - Mardi 15 octobre 2019 - Mardi 29 octobre 2019 - Mardi 12 novembre 2019 - Mardi 26 novembre 2019 - Mardi 10 décembre 2019 	<ul style="list-style-type: none"> - Mardi 14 janvier 2020 - Mardi 28 janvier 2020 - Mardi 11 février 2020 - Mardi 25 février 2020 - Mardi 17 mars 2020 - Mardi 31 mars 2020 - Mardi 14 avril 2020 - Mardi 28 avril 2020 - Mardi 12 mai 2020 - Mardi 26 mai 2020 - Mardi 9 juin 2020 - Mardi 23 juin 2020

3° de MANDATER le secrétariat général d'ÉMETTRE un avis public portant sur le calendrier des séances pour l'année scolaire 2019-2020, de l'AFFICHER dans chaque école et chaque centre de la CSDM et de le PUBLIER dans un journal distribué sur le territoire de la Commission scolaire.

12. Service du secrétariat général – révision de la composition des comités légaux et comités de travail – année 2018-2019

Document déposé : Rapport A-34-3210 en date du 12 février 2019
de Mme Karine Fournier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit la mise en place de divers comités, notamment : le comité exécutif (article 179 de la LIP), le comité consultatif sur le transport scolaire (article 188 de la LIP), le comité de vérification (article 193.1 de la LIP), le comité de gouvernance et d'éthique (article 193.1 de la LIP) et le comité des ressources humaines (article 193.1 de la LIP);

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que Conseil des commissaires peut instituer d'autres comités pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions ou pour l'étude de questions particulières;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire, le Conseil des commissaires a procédé, à sa résolution A-34-3151-B, à la nomination des commissaires sur les divers comités légaux et les comités de travail pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués en vertu du *Règlement 2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*, le directeur général a nommé les administrateurs qui siègeront sur les comités légaux et sur les comités de travail pour l'année scolaire 2018-2019;

CONSIDÉRANT la démission de Mme Guylène Dhormes au poste de commissaire représentante du comité de parents choisi parmi les parents d'élèves handicapés et d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA);

CONSIDÉRANT la nomination de deux commissaires cooptées, Mmes Julie Desharnais et Anne St-Pierre;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer une présence régulière des membres aux travaux des comités;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la liste des comités légaux et des comités de travail suivant la composition prévue à l'annexe 1 du présent rapport;
- 2° de MANDATER le secrétariat général de veiller aux ajustements de rémunération en conséquence.

Les commissaires Violaine Cousineau, Imane Allam et Jean-François Gosselin inscrivent leur dissidence.

13. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1 :

CONSIDÉRANT que, par le Règlement R2011-1, le Conseil des commissaires a délégué au directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l'article 11 du Règlement R2011-1, qui prévoit que le directeur général peut « exercer en lieu et place du Conseil des commissaires ou du comité exécutif, lorsque les circonstances le requièrent, tout pouvoir et prendre toute décision dans l'intérêt de la CSDM [et de] faire rapport à l'instance qui avait le pouvoir de prendre la décision »;

CONSIDÉRANT l'absence d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires entre le 23 janvier et le 19 février 2019;

CONSIDÉRANT les rapports soumis au directeur général pour décisions;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECEVOIR les rapports de décisions suivantes prises par le directeur général, en application de l'article 11 du Règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général :

- a) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction au Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP) – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-471 en date du 31 janvier 2019 de M. Frédéric Corbeil concernant le sujet en référence

1° de NOMMER M. Jean Dupont au poste de direction au Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP), à compter du 18 février 2019.

- b) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Mathieu – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-472 en date du 7 février 2019 de Mme Faten Philippe concernant le sujet en référence

1° de NOMMER Mme Julie Dessureault au poste de direction à l'école Saint-Mathieu à compter du 11 février 2019;

2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation d'un an, conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*.

- c) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Arsène – année 2018-2019

Document déposé : Rapport DG-02-473 en date du 14 février 2019 de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

1° de NOMMER Mme Kathy Lang au poste de direction à l'école Saint-Arsène à compter du 8 mars 2019

d) Service des ressources matérielles – autorisation de dépense pour l’opération prévention au monoxyde de carbone (phase 1)

Document déposé : Rapport A-33-1320 en date du 29 janvier 2019
de Mme Anne-Marie Parent concernant le sujet en référence

- 1° de POURSUIVRE, dans les plus brefs délais, la mise en œuvre de la phase 1 du plan d’action Opération prévention – Monoxyde de carbone;
- 2° d’AUTORISER le Service des ressources matérielles à faire cette dépense;
- 3° de FINANCER cette dépense relative à la phase 1;
- 4° de MANDATER la Direction générale afin de poursuivre les démarches auprès du MEES quant au financement de cette opération.

14. Information :

- a) A-33-1325 Service des ressources matérielles – opération prévention monoxyde de carbone (phase 1) – rapport d’avancement

15. Propositions des commissaires

- 15 a) Proposition de la présidente Catherine Harel Bourdon et des commissaires Diane Beaudet, Stéphanie Bellenger-Heng, Kenneth George, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Mohamed Maazami, Khokon Maniruzzaman et Marie-José Mastromonaco

Document déposé : CC-M-304

CONSIDÉRANT que la défavorisation est présente partout à Montréal et touche une très grande partie des élèves de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), aussi bien dans les milieux défavorisés que favorisés;

CONSIDÉRANT que 50 % des élèves qui fréquentent ses écoles ont une langue maternelle autre que le français et 26,2 % sont nés à l’extérieur du Québec;

CONSIDÉRANT que la CSDM compte de nombreux points de services répartis sur l’ensemble de son territoire dans des écoles aussi bien défavorisées que favorisées, dont 522 classes pour élèves HDAA et 310 classes pour les élèves de l’accueil et de la francisation;

CONSIDÉRANT que le ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) attribue aux écoles, un indice de défavorisation (indice de milieu socio-économique – IMSE) de 1 à 10, indice auquel est attaché un financement; qu’une école est dite favorisée lorsque l’indice est de 1, 2 ou 3, comme intermédiaire pour un indice 4, 5, 6 ou 7 et comme défavorisée s’il est de 8, 9 ou 10;

CONSIDÉRANT que l'indice de défavorisation est calculé à partir du niveau de scolarité de la mère et de l'inactivité de la famille la semaine qui précède le recensement; sans considérer la maîtrise ou non du français des élèves et de leurs parents; ni de la reconnaissance des diplômés des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT que cet indice pénalise depuis des années les écoles où sont concentrées les familles où les mères ont été diplômées ailleurs qu'au Québec et qu'il convient de mettre fin à cette situation;

CONSIDÉRANT qu'un enfant sur 4 est considéré comme vulnérable à son entrée à l'école à la CSDM dans au moins 5 domaines de son développement¹;

CONSIDÉRANT que 27 écoles primaires et secondaires perdent leur statut d'école défavorisée et subissent des coupes de près de X millions dans leur budget de fonctionnement privant de services leurs élèves les plus vulnérables au risque de compromettre leur réussite éducative et qu'aucune compensation ministérielle n'est formellement prévue pour pallier à cette ponction budgétaire;

CONSIDÉRANT que la CSDM a à cœur la réussite de tous les élèves dans une perspective inclusive et d'équité;

CONSIDÉRANT que la CSDM a orienté son Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) vers l'innovation pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, tout en poursuivant l'objectif de privilégier des milieux éducatifs inclusifs ayant des pratiques pédagogiques et de gestion inspirantes et efficaces, ceci impliquant que ces milieux éducatifs doivent tenir compte des diversités des apprenants montréalais, soutenus par l'ensemble des acteurs scolaires, familiaux et communautaires;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de DONNER à la présidence le mandat à poursuivre ses démarches auprès du ministère de l'Éducation du Québec pour l'implantation d'un plan incluant une compensation financière visant à garantir un seuil de services professionnels pour les écoles dont la nouvelle classification entraînera une réduction du budget;
- 2° de DONNER à la présidence le mandat de faire valoir auprès du ministère de l'Éducation ainsi qu'au ministère de l'Innovation, sciences et développement économique du Canada la pertinence de corriger l'injustice faite aux écoles où sont concentrés les mères diplômées hors du Québec;
- 3° de DONNER à la présidence le mandat de faire valoir auprès du ministre de l'Éducation ainsi qu'au ministère de l'Innovation, sciences et développement économique du Canada la pertinence d'une révision des critères qui déterminent la façon de les utiliser dans le calcul de l'indice de défavorisation des écoles et de corriger cette situation.

La commissaire Stéphanie Bellenger-Heng propose, en amendement, de remplacer, au 8^e considérant, le X pour le chiffre 3.2.

Elle propose aussi de modifier le deuxième élément de proposition afin qu'il se lise ainsi :

« 2^o de DONNER à la présidente le mandat de faire valoir auprès du ministère de l'Éducation l'importance de corriger l'iniquité touchant les écoles où sont concentrées les mères diplômées hors du Québec. »

Elle propose aussi de modifier le troisième élément de proposition afin qu'il se lise comme suit :

« 3^o de DONNER à la présidente le mandat de faire valoir auprès du ministre de l'Éducation la pertinence d'une révision des critères qui déterminent le calcul de l'indice de défavorisation des écoles et de corriger cette situation. »

La présidente Catherine Harel Bourdon et la commissaire Violaine Cousineau proposent d'amender le premier élément de résolution afin d'ajouter, après les termes *l'implantation d'un plan incluant une compensation financière*, les termes *de 3,2 millions de dollars*.

Les propositions de modifications sont adoptées à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT que la défavorisation est présente partout à Montréal et touche une très grande partie des élèves de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), aussi bien dans les milieux défavorisés que favorisés;

CONSIDÉRANT que 50 % des élèves qui fréquentent ses écoles ont une langue maternelle autre que le français et 26,2 % sont nés à l'extérieur du Québec;

CONSIDÉRANT que la CSDM compte de nombreux points de services répartis sur l'ensemble de son territoire dans des écoles aussi bien défavorisées que favorisées, dont 522 classes pour élèves HDAA et 310 classes pour les élèves de l'accueil et de la francisation;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) attribue aux écoles, un indice de défavorisation (indice de milieu socio-économique – IMSE) de 1 à 10, indice auquel est attaché un financement; qu'une école est dite favorisée lorsque l'indice est de 1, 2 ou 3, comme intermédiaire pour un indice 4, 5, 6 ou 7 et comme défavorisée s'il est de 8, 9 ou 10;

CONSIDÉRANT que l'indice de défavorisation est calculé à partir du niveau de scolarité de la mère et de l'inactivité de la famille la semaine qui précède le recensement; sans considérer la maîtrise ou non du français des élèves et de leurs parents; ni de la reconnaissance des diplômés des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT que cet indice pénalise depuis des années les écoles où sont concentrées les familles où les mères ont été diplômées ailleurs qu'au Québec et qu'il convient de mettre fin à cette situation;

CONSIDÉRANT qu'un enfant sur 4 est considéré comme vulnérable à son entrée à l'école à la CSDM dans au moins 5 domaines de son développementⁱ;

CONSIDÉRANT que 27 écoles primaires et secondaires perdent leur statut d'école défavorisée et subissent des coupes de près de 3.2 millions dans leur budget de fonctionnement privant de services leurs élèves les plus vulnérables au risque de compromettre leur réussite éducative et qu'aucune compensation ministérielle n'est formellement prévue pour pallier à cette ponction budgétaire;

CONSIDÉRANT que la CSDM a à cœur la réussite de tous les élèves dans une perspective inclusive et d'équité;

CONSIDÉRANT que la CSDM a orienté son Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) vers l'innovation pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, tout en poursuivant l'objectif de privilégier des milieux éducatifs inclusifs ayant des pratiques pédagogiques et de gestion inspirantes et efficaces, ceci impliquant que ces milieux éducatifs doivent tenir compte des diversités des apprenants montréalais, soutenus par l'ensemble des acteurs scolaires, familiaux et communautaires;

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1^o de DONNER à la présidente le mandat de poursuivre ses démarches auprès du ministère de l'Éducation du Québec pour l'implantation d'un plan incluant une compensation financière de 3,2 millions de dollars visant à garantir un seuil de services professionnels pour les écoles dont la nouvelle classification entraînera une réduction du budget;
- 2^o de DONNER à la présidente le mandat de faire valoir auprès du ministère de l'Éducation l'importance de corriger l'iniquité touchant les écoles où sont concentrées les mères diplômées hors du Québec;
- 3^o de DONNER à la présidente le mandat de faire valoir auprès du ministre de l'Éducation la pertinence d'une révision des critères qui déterminent le calcul de l'indice de défavorisation des écoles et de corriger cette situation.

ⁱ (2012) Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM).

15 b)

Proposition d'urgence des commissaires Violaine Cousineau et Jean-François Gosselin visant à soutenir la mobilisation autour de l'urgence d'agir pour contrer les changements climatiques

Document déposé : CC-I-95

CONSIDÉRANT que des membres de la communauté scolaire de la CSDM sont venus nous demander, lors du conseil du 23 janvier 2019, de signer la Déclaration d'urgence climatique;

CONSIDÉRANT que de nombreux élèves, parents et membres du personnel ont pris part aux récentes manifestations organisées par le mouvement *La planète s'invite au parlement*;

CONSIDÉRANT que ce mouvement tiendra, le 22 février prochain, un événement ciblant les milieux scolaires (*La planète s'invite à l'école*);

CONSIDÉRANT qu'un peu partout dans le monde s'organisent actuellement des manifestations et des grèves visant à demander à nos gouvernements d'agir dans le dossier des changements climatiques;

CONSIDÉRANT qu'au Québec et à Montréal, de tels événements de mobilisation sont en cours d'organisation;

CONSIDÉRANT la responsabilité d'une institution comme la CSDM dont la mission vise la formation de futurs citoyens responsables, éveillés, conscientisés et actifs au sein de leur société;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de SIGNER la Déclaration d'urgence climatique;
- 2° de FAIRE tout ce qui est en notre pouvoir, comme institution, pour réduire au maximum notre empreinte écologique (amélioration de l'effort de récupération, élimination de la vaisselle jetable, mise en place d'un système de compostage, verdissement maximal des cours d'école et des bâtiments, etc.);
- 3° d'EXERCER, comme institution, la plus grande tolérance envers les élèves et les membres du personnel qui décideront, comme cela se fait ailleurs dans le monde, de se joindre à des mouvements de mobilisation dans les semaines et les mois qui viennent;
- 4° de PARTICIPER activement aux réflexions du collectif *La planète s'invite à l'école*, d'inviter élèves et membres du personnel à y prendre part, et de mettre en œuvre les pistes de recommandation qui émaneront de ces réflexions collectives.

La commissaire Mélisandre Shanks propose le dépôt de cette proposition au comité central de l'environnement.

Les trois commissaires suivants inscrivent leur dissidences : Violaine Cousineau, Jean-François Gosselin et Imane Allam.

Cette proposition de dépôt est adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Il est donc majoritairement **RÉSOLU** :

1^o de DÉPOSER cette proposition pour étude au comité central de l'environnement en vue d'un retour à la séance du Conseil des commissaires du 27 mars 2019.

15 c) Proposition d'urgence de la commissaire Imane Allam portant sur l'importance de former des comités de parents utilisateurs du service de garde dans les écoles primaires de la CSDM

Document déposé : CC-P-31

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire (Art. 18) stipule que le conseil d'établissement peut former un comité de parents du service de garde composé du responsable du service de garde et de 3 à 5 parents élus par et parmi les parents d'élèves qui fréquentent ce service. La formation de ce comité n'est donc pas obligatoire;

CONSIDÉRANT l'important rôle que joue le comité de parents du service de garde lequel peut faire au directeur d'école, au conseil d'établissement et à la Commission scolaire toutes les représentations ou recommandations sur tous les aspects de la vie des élèves du service de garde, notamment sur l'obligation du conseil d'établissement d'informer la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et de lui rendre compte de leur qualité (Règlement sur les services de garde en milieu scolaire, Art. 18);

CONSIDÉRANT que la participation des parents est essentielle et que les services de garde doivent tout mettre en œuvre pour créer et maintenir une bonne communication et une collaboration étroite avec les parents. De leur côté, ceux-ci doivent faciliter l'établissement de ces liens de collaboration et de communication avec l'équipe des services de garde;

CONSIDÉRANT que le comité de parents utilisateurs du service de garde peut se pencher, notamment sur la qualité des services de garde, sur les règles de fonctionnement, sur des situations particulières ou des projets spéciaux, sur des modifications à apporter ou sur tout autre point faisant partie des activités des services de garde. Ce comité peut également contribuer à l'émergence de projets novateurs;

CONSIDÉRANT que lorsqu'il existe, ce comité est consultatif et sert de lieu de consultation et de validation. En fonction de leur objet, les suggestions et les recommandations apportées par le comité de parents utilisateurs sont acheminées au conseil d'établissement, à la direction de l'école ou à la commission scolaire. Enfin, le comité devient une référence pour l'ensemble des parents utilisateurs des services de garde;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun encadrement réglementaire quant aux modalités de formation du comité de parents utilisateurs du service de garde à part le fait que les membres-parents doivent avoir un enfant fréquentant le service de garde en question (Règlement sur les services de garde en milieu scolaire Art. 18);

Il est PROPOSÉ :

- 1° qu'une directive SOIT TRANSMISE aux directions des écoles primaires de la CSDM afin de proposer et d'encourager vivement la formation des comités de parents utilisateurs du service de garde lors des assemblées générales des parents.

Le commissaire Kenneth George propose le dépôt de cette proposition au comité de vigie sur la mise en œuvre de la *Politique sur la qualité des services de garde de la CSDM*.

La commissaire Violaine Cousineau demande le vote sur la proposition de dépôt.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Diane Beaudet, Chantal Jorg, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George, Stéphanie Bellenger-Heng et Mohamed Maazami votent pour.

Les commissaires Violaine Cousineau, Jean-François Gosselin, Imane Allam et Ben Valkenburg votent contre.

Les commissaires Mélisandre Shanks et Linda Cazale s'abstiennent.

La proposition de dépôt au comité de vigie sur la mise en œuvre de la *Politique sur la qualité des services de garde de la CSDM* est donc adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de DÉPOSER cette proposition pour étude au comité de vigie sur la mise en œuvre de la *Politique sur la qualité des services de garde à la CSDM*.

15 d) Proposition d'urgence des commissaires Stéphanie Bellenger-Heng, Mohamed Maazami et Khokon Maniruzzaman portant sur les 18 139 dossiers d'immigration suspendus par le gouvernement du Québec

Document déposé : CC-M-305

CONSIDÉRANT que parmi ces candidats, des familles et leurs enfants fréquentent nos écoles et sont pleinement intégrés à la société québécoise;

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'Instruction publique* (LIP) qui prévoit l'accès à l'école publique à tous les mineurs peu importe le statut migratoire de leurs parents;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a décidé de suspendre le traitement de 18 139 dossiers d'immigration, dont certains remontaient à 2005, mettant fin à leur demande de résidence au Québec;

CONSIDÉRANT que de nombreux candidats à cette résidence permanente vivent et travaillent déjà au Québec; et ce, depuis des années;

CONSIDÉRANT qu'au total, 50 % des élèves qui fréquentent la CSDM ont une langue maternelle autre que le français et 26,2 % sont nés à l'extérieur du Québec;

CONSIDÉRANT le dévouement du personnel et les ressources matérielles et humaines octroyés par la CSDM auprès des élèves dans le but de les franciser et de favoriser leur intégration à la société d'accueil et leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT l'impact déstabilisant de la décision ministérielle dans les milieux fréquentés par les élèves et leur famille; ainsi que dans l'organisation scolaire;

CONSIDÉRANT que la CSDM a orienté son Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) vers l'innovation pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, tout en poursuivant l'objectif de privilégier des milieux éducatifs inclusifs ayant des pratiques pédagogiques et de gestion inspirantes et efficaces; ceci impliquant que ces milieux éducatifs doivent tenir compte des diversités des apprenants montréalais, soutenus par l'ensemble des acteurs scolaires, familiaux et communautaires;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de DONNER à la présidence le mandat de faire valoir auprès du ministre de l'Éducation et du ministre de l'Immigration l'impact d'une telle décision dans les milieux éducatifs fréquentés par les élèves et les familles et l'importance de reprendre prioritairement le traitement des dossiers d'immigration des familles dont les enfants sont scolarisés considérant leur intégration à la société québécoise.

La commissaire Stéphanie Bellenger Heng propose, en amendement, l'ajout d'un 9^e considérant qui se décline ainsi :

« CONSIDÉRANT l'injonction déposée par le gouvernement fédéral le 25 février 2019, obligeant le gouvernement provincial à poursuivre le traitement des 18 139 dossiers en attente pour 10 jours. »

Elle propose aussi l'ajout d'un deuxième élément de proposition qui se lit comme suit :

- « 2° de DONNER à la présidence de transmettre cette résolution à la Fédération des Commissions scolaires du Québec. »

La présidente Catherine Harel Bourdon propose d'amender le premier élément de proposition afin qu'il se lise comme suit :

« de DONNER à la présidence le mandat de faire valoir auprès du ministre de l'Éducation et du ministre de l'Immigration l'impact d'une telle décision dans les milieux éducatifs fréquentés par les élèves et les familles et l'importance de reprendre le traitement des 18 139 dossiers d'immigration des familles, dont prioritairement ceux des familles qui sont déjà au Québec et dont les enfants ou les adultes sont scolarisés, considérant leur intégration à la société québécoise. »

Les propositions de modifications sont adoptées à la majorité par les commissaires présents.

La proposition telle qu'amendée est adoptée à la majorité par les commissaires présents.

Les commissaires Imane Allam et Jean-François Gosselin inscrivent leur dissidence.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT que parmi ces candidats, des familles et leurs enfants fréquentent nos écoles et sont pleinement intégrés à la société québécoise;

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'Instruction publique* (LIP) qui prévoit l'accès à l'école publique à tous les mineurs peu importe le statut migratoire de leurs parents;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a décidé de suspendre le traitement de 18 139 dossiers d'immigration, dont certains remontaient à 2005, mettant fin à leur demande de résidence au Québec;

CONSIDÉRANT que de nombreux candidats à cette résidence permanente vivent et travaillent déjà au Québec; et ce, depuis des années;

CONSIDÉRANT qu'au total, 50 % des élèves qui fréquentent la CSDM ont une langue maternelle autre que le français et 26,2 % sont nés à l'extérieur du Québec;

CONSIDÉRANT le dévouement du personnel et les ressources matérielles et humaines octroyés par la CSDM auprès des élèves dans le but de les franciser et de favoriser leur intégration à la société d'accueil et leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT l'impact déstabilisant de la décision ministérielle dans les milieux fréquentés par les élèves et leur famille ainsi que dans l'organisation scolaire;

CONSIDÉRANT que la CSDM a orienté son Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) vers l'innovation pour assurer la réussite éducative de tous ses élèves, tout en poursuivant l'objectif de privilégier des milieux éducatifs inclusifs ayant des pratiques pédagogiques et de gestion inspirantes et efficaces; ceci impliquant que ces milieux éducatifs doivent tenir compte des diversités des apprenants montréalais, soutenus par l'ensemble des acteurs scolaires, familiaux et communautaires;

CONSIDÉRANT l'injonction déposée par le gouvernement fédéral le 25 février 2019, obligeant le gouvernement provincial à poursuivre le traitement des 18 139 dossiers en attente pour 10 jours;

Il est majoritairement **RÉSOLU** :

- 1° de DONNER à la présidence le mandat de faire valoir auprès du ministre de l'Éducation et du ministre de l'Immigration l'impact d'une telle décision dans les milieux éducatifs fréquentés par les élèves et les familles et l'importance de reprendre le traitement des 18 139 dossiers d'immigration des familles, dont prioritairement ceux des familles qui sont déjà au Québec et dont les enfants ou les adultes sont scolarisés, considérant leur intégration à la société québécoise;
- 2° de DONNER à la présidence de transmettre cette résolution à la Fédération des Commissions scolaires du Québec.

15 e) Proposition des commissaires Violaine Cousineau et Jean-François Gosselin visant à assurer le déneigement et le déglacage des cours d'école

Document déposé : CC-I-96

CONSIDÉRANT qu'actuellement, les cours d'école de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) ne sont ni déneigés, ni déglacés (sauf exception), et que seuls des couloirs de sécurité menant à l'entrée principale et aux issues de secours sont dégagés dans la très grande majorité de nos établissements scolaires;

CONSIDÉRANT que dans la région métropolitaine, les cours se font de plus en plus petites au fur et à mesure que croît la population scolaire et que des unités préfabriquées sont ajoutées dans ces espaces de jeu;

CONSIDÉRANT que les changements climatiques que nous connaissons actuellement risquent de donner lieu, dans les années qui viennent, à des épisodes de gel/dégel semblables à ceux que nous connaissons cette année, et qui rendent d'autant plus difficile la gestion des espaces de jeu extérieurs;

CONSIDÉRANT que nos écoles sont sous-équipées pour faire face à ces situations, tant sur le plan des équipements que sur celui des ressources humaines disponibles pour gérer efficacement les accumulations de neige et de glace au sol;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation vient d'annoncer l'implantation obligatoire de deux périodes de récréation d'au moins 20 minutes chaque jour;

CONSIDÉRANT que dans plusieurs milieux, l'état des cours ne permet pas leur utilisation durant les récréations et oblige les intervenants à garder les enfants à l'intérieur des murs de l'école;

CONSIDÉRANT que la CSDM fournit des crampons aux membres du personnel qui doivent circuler dans les cours d'école glacées, mais que les élèves n'en portent évidemment pas;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de RECONNAÎTRE qu'il est inacceptable que des cours d'école soient glacées au point de ne plus pouvoir être utilisées de manière sécuritaire par les élèves et les membres du personnel;
- 2° de TRAVAILLER immédiatement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan d'action permettant d'assurer le déneigement et le déglçage adéquats des cours d'école afin qu'elles soient utilisables tout au long de l'année scolaire;
- 3° de VOIR si des collaborations ponctuelles avec la Ville de Montréal sont envisageables, notamment en matière de partage des équipements de déneigement et de déglçage;
- 4° de FAIRE état au Conseil des commissaires des besoins du Service des ressources matérielles en ce qui a trait aux opérations de déneigement et de déglçage (achat d'équipement, embauche de personnel, contrats à l'externe...);
- 5° de FAIRE les représentations qui s'imposent auprès du ministère de l'Éducation pour obtenir le soutien nécessaire à l'entretien adéquat des cours d'école durant l'hiver.

La commissaire Marie-José Mastromonaco demande le vote sur la proposition.

Les commissaires Violaine Cousineau, Jean-François Gosselin et Imane Allam votent pour.

Les commissaires Catherine Harel Bourdon, Marie-José Mastromonaco, Diane Beaudet, Chantal Jorg, Mélisandre Shanks, Khokon Maniruzzaman, Kenneth George, Stéphanie Bellenger-Heng et Mohamed Maazami votent contre.

Les commissaires Linda Cazale et Ben Valkenburg s'abstiennent.

La proposition est donc REJETÉE à la majorité par les commissaires présents.

15 f) Proposition de la commissaire Imane Allam portant sur les surplus des services de garde de la CSDM

Document déposé : CC-P-32

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de reporter l'étude de cette proposition à une séance ultérieure.

Cette proposition de dépôt est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

1^o de REPORTER l'étude de cette proposition à une séance ultérieure.

- 15 g) Proposition des commissaires Stéphanie Bellenger-Heng, Chantal Jorg et Léo Lavoie sur la place des élèves à besoins particuliers dans les projets éducatifs et sur la représentativité des parents d'élèves HDAA dans les conseils d'établissement

Document déposé : CC-M-306

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de reporter l'étude de cette proposition à une séance ultérieure.

Cette proposition de dépôt est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

1^o de REPORTER l'étude de cette proposition à une séance ultérieure.

- 15 h) Proposition de la présidente Catherine Harel Bourdon et des commissaires Diane Beaudet, Stéphanie Bellenger-Heng, Kenneth George, Chantal Jorg, Léo Lavoie, Mohamed Maazami, Khokon Maniruzzaman et Marie-José Mastromonaco pour la reconnaissance et le développement des comités de quartier

Document déposé : CC-M-307

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de reporter l'étude de cette proposition à une séance ultérieure.

Cette proposition de dépôt est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

1^o de REPORTER l'étude de cette proposition à une séance ultérieure.

- 15 i) Proposition des commissaires Marie-José Mastromonaco, Stéphanie Bellenger-Heng et Ben Valkenburg portant sur l'offre alimentaire dans les écoles et le guide alimentaire canadien et les saines habitudes de vie

Document déposé : CC-M-308

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de reporter l'étude de cette proposition à une séance ultérieure.

Cette proposition de dépôt est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.
Il est donc **RÉSOLU** :

1° de REPORTER l'étude de cette proposition à une séance ultérieure.

16. Période réservée aux commissaires

- Il n'y a aucune question ni commentaire à ce point.

17. Période réservée à la direction générale

- Il n'y a aucune question ni commentaire à ce point.

La séance est levée à 23 heures.

Secrétariat général – 2 avril 2019